COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 mars 2019

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente,

2 – Budget Principal :
- Compte de gestion 2018,
- Compte administratif 2018,
- Vote des taux 2019,
- Budget primitif 2019,

3 – Budget Assainissement :
1. Compte de gestion 2018,
2. Compte administratif 2018,
3. Budget primitif 2019,

4 – Urbanisme – aménagement du territoire,
4. Numérotation des voies rue des AFN et la Bourdigalle
5. Projet de résidence intergénérationnelle

5 – Communauté de Communes,

6 – Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :
Finances,
Voirie, travaux, bâtiments,
Environnement, cimetière,
Affaires scolaires, culture,
Économies d'énergies,
Communication,
Fêtes et cérémonies,

7 - *Informations et questions diverses.*

SEANCE DU 29 mars 2019

Le vingt neuf mars deux-mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h30), Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Élisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Lucie HERTEREAU, Laurent HUREAU, Géraldine LALANNE, Yves NIVAULT, Laurent TAUPIN, et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient excusés : Mesdames Véronique BOTTRAS (pouvoir à Mme LALANNE), Sandra VELOT (pouvoir à M TAUPIN), messieurs Jean-Luc LAMENDIN (pouvoir à Mme FOLLENFANT), Nordine VALLAS (pouvoir à M CHANTEAU)

Etaient absents : madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommée secrétaire de séance monsieur Yves NIVAULT, il lui est adjoint un auxiliaire, monsieur Anthony BOLIVAL, secrétaire de Mairie.

Monsieur Laurent TAUPIN déclare la séance ouverte avec 13 membres présents, 17 votants

1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 08 mars 2019

2 - Budget Principal

A - Compte de gestion du Budget Principal 2018

Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur PIRAULT, Receveur.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - considérant l'exactitude des comptes ;
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B - Compte administratif du budget principal 2018

Pour le vote du compte administratif, monsieur le Maire se retire de la salle.
Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué - doyen d'âge, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, constatant les résultats suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 196 701.88 €	1 692 456.96 €	467 255.94 €	467 255.94 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	369 759.21 €	337 185.29 €	
		RESULTAT	
		-293 069.05 €	
		Restes à réaliser	
		0 €	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
865 514.29 €		-293 069.05 €	

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2018.

C - Affectation des résultats 2018

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, constatant les résultats suivants :

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-293 069.05 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-293 069.05 €
Résultat de fonctionnement cumulé	865 514.29 €
Soit un résultat à affecter de	572 445.24 €

Le conseil, municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION OBLIGATOIRE au 1068	293 069.05 €
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU recette de fonctionnement au 002	572 445.24 €
INVESTISSEMENT A REPORTER dépense d'investissement au 001	293 069.05 €

D - Vote des taux 2019

Monsieur Laurent TAUPIN, Maire, informe qu'il y a lieu de délibérer quant aux taux des taxes locales applicables en 2019.

Après étude de la commission Finances, il est proposé de ne pas augmenter la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le non bâti et de diminuer la taxe foncière sur le bâti pour l'année 2019.

Cette diminution vient compenser l'instauration de la taxe GEMAPI au niveau de la Communauté de Communes. Cette taxe a été instaurée en 2018 suite au transfert de la compétence GEMAPI.

La proposition 2019 faite aux membres présents est donc la suivante :

	2019	*Pour mémoire taux 2018*
- Taxe d'habitation	**15.83%**	*15.83 %*
- Taxe foncière (bâti)	**22.44%**	*23.20 %*
- Taxe foncière (non bâti)	**45.37%**	*45.37 %*

Monsieur le Maire fait procéder au vote des taxes locales applicables en 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité vote les nouveaux taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2019.

I - Budget primitif 2019

Monsieur le Maire propose à madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances, de présenter le budget primitif 2019,

Après proposition de la « commission Finances » présidée par monsieur Laurent TAUPIN, Maire, le budget primitif 2019 se décompose ainsi :

Le budget s'équilibre	
en section de fonctionnement à	2 231 322.00 €
en section d'investissement à	1 836 827.00€

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2019.

3- Budget annexe assainissement

A - Compte de gestion 2018

Approbation du compte de gestion dressé par monsieur PIRAULT, Receveur.
Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant l'exactitude des comptes ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B - Compte administratif 2018

Pour le vote du compte administratif monsieur le Maire se retire de la salle.
Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué - doyen d'âge, est rapporteur du compte administratif 2018 qui laisse apparaître les chiffres suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
39 840.90 €	65 058.53 €	35 040.59 €	57 883.06 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	17 165.42 €	37 465.75 €	
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
42 383.05 €		-14 623.28 €	

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2018

C - Affectation des résultats 2018

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-14 623.28 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-14 623.28€
Résultat de fonctionnement cumulé	42 383.05 €
Soit un résultat à affecter de	42 383.05 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire en recette d'investissement au 1068	0 €
Affectation en report à nouveau en recette de fonctionnement au 002	42 383.05 €
Affectation du déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au 001	-14 623.28 €

D - Budget primitif 2019

Proposition et présentation du budget annexe « Assainissement »

Le budget s'équilibre	
en section de fonctionnement à	107 199 €
en section d'investissement à	80 678 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget proposé par monsieur le Maire, examiné par la commission des Finances et présenté par Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances.

4- Urbanisme - aménagement du territoire

A- Numérotation des voies rue des AFN et la Bourdigalle

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".
Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à. leur numérotation.

M Le Maire propose de nommer la Bourdigalle rue de la Bourdigalle et de lui affecter des numéros.
M Le Maire propose d'affecter des numéros à la Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (AFN)

Le Conseil Municipal décide de :

- NOMMER la voie rue de la Bourdigalle.
- NUMEROTER les maisons de la rue de la Bourdigalle et rue des AFN suivant le plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal dit que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

B - Projet de résidence intergénérationnelle
Point plus à l'ordre du jour

5 - Communauté de communes Compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part de la réunion du Conseil communautaire du mardi 26 février 2019 disponible sur le site internet de la Communauté de Communes www.cc-sudestmanceau.fr

6 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

- Finances, numérotation des voies

  La commission numérotation des voies se réunira le mardi 16 avril 2019 à 18h30

- Voirie, travaux, bâtiments,

  Les travaux au niveau de la haie du terrain de tennis sont terminés.
  Des travaux de voirie et de fossés ont été réalisés par le service communautaire au mois de mars.
  La dalle du presbytère sera réalisée la semaine prochaine.
  Les travaux d'aménagement du bourg ont commencé le 25 mars et se déroulent de façon satisfaisante. Comme convenu lors du dernier conseil des panneaux incitant les habitants à utiliser nos commerces ont été installés, ainsi que des indications de parking et d'accès piéton.
  Un rendez-vous avec l'architecte pour les travaux au 17 rue nationale est prévu le mardi 02 avril.

- Affaires scolaires et culturelles,

  La commission bibliothèque s'est réunie le mercredi 13 mars pour aborder la suite du réseau. Il a été fait le choix d'arrêter le réseau mais de continuer à travailler en commun avec Brette les Pins. Pour cela l'achat d'un logiciel commun est envisagé, comme présenté lors du vote du budget primitif 2019.
  La commission a également abordé la réalisation d'une extension du restaurant scolaire.
  Le conseil municipal enfants s'est réuni le mardi 19 mars en présence de M TAUPIN. Après une présentation de la mairie et de ses services ; le conseil municipal enfants à échanger sur les projets souhaités et a défini quatre commissions pour y travailler. Ceux-ci seront présentés lors du conseil municipal de fin juin

- Communication,

  Le magazine sera distribué autour du 10 avril.
  Le site Internet est en cours de finalisation
  La commission élection se réunira le 02 mai à 18h

- Économies d'énergie, Fêtes et cérémonies.

Le repas des ainés est prévu le 28 avril. Mesdames et messieurs Follenfant, Nivault, Lalanne, Hertereau, Béatrix, Chauveau, Hureau, Guillot, Vallas, Taupin et Velot serviront ce repas. Deux jeunes seront également présents pour la partie vaisselle.
Le rendez-vous est fixé à 9h pour la préparation de la salle, puis le défilé à 10h45.
Le défilé du 8 mai partira à 9h45

7 - Informations et questions diverses

Mr Le Maire fait lecture d'un courrier de M et Mme Courtois concernant un recours gracieux sur la délibération en date du 08 mars 2019 concernant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Une réponse écrite sera faite.

Un camion stationne sur la place Victor Hugo depuis le début des travaux rue du 08 mai et cela gêne le stationnement des cars scolaires. L'entreprise sera contactée afin de vérifier si il s'agit bien de l'un de leur camion. De même un courrier sera envoyé au conseil régional pour rappeler les stationnements prévus pour les cars.

Le point de regroupement des collectes chemin de Gramont (route de Pruillé L'Eguillé) est régulièrement utilisé pour y déposer des encombrants.
Un dépôt sauvage a été constaté route du Grand Lucé en sortie d'agglomération de Saint Mars d'Outillé
Un container à ordures ménagères est très régulièrement mal repositionné Route du Grand Lucé au niveau du Tertre risquant d'occasionner un accident.
Ces trois points seront remontés au service communautaire concerné.

Fin du conseil municipal à 22h30

Le Conseil Municipal se réunira le 26 avril 2019 à 20h

Le secrétaire de séance

Y NIVAULT

